

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-441-1933 Affectations.

n° 24-441-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 août 1933

Numéro JO

n° 441 du 31/08/1933

Date du numéro

31 août 1933

TEXTE INTÉGRAL

M. le vérificateur Maury a été affecté au service de la révision, au bureaux central, en remplacement de M. le contrôleur Gaillardon, appelé à d'autres fonctions. M. Maury aura droit, en qualité de comptable de la Caisse des menues recettes, à l'indemnité de responsabilité prévue à l'article 5 de l'arrêté n° 198, du 21 mars 1931, créant une Caisse des menues recettes au bureau central des douanes. Cette nomination prendra son effet à compter du 16 août 1933.